

Contribution de La Fabrique Ecologique, Fondation pluraliste de l'Ecologie 2017/2027 - Climat : comment agir maintenant ?

La décennie qui suivra la prochaine élection présidentielle en France sera celle de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat. Elle devra comporter comme priorité majeure une forte réduction des émissions de gaz à effet de serre. La question climatique et l'obligation d'aller vers une société bas carbone auront un impact sur l'ensemble des politiques publiques, à la fois dans l'agenda des gouvernements, des collectivités publiques et des acteurs économiques et sociaux. La COP21 a prouvé la forte mobilisation, au-delà des États, de la société civile, des collectivités locales et des entreprises autour du climat¹. La réussite de l'action climatique supposera, dans cette logique, des initiatives et des changements de comportement pour tous les citoyens.

L'enjeu du climat et celui tout aussi important de la biodiversité sont d'ampleur mondiale. La poursuite dans de bonnes conditions de la négociation internationale et le respect des engagements constituent une première clé nécessaire de réussite. Au plan mondial, européen et français, deux facteurs seront structurants, le prix du carbone, et la cohérence d'une politique énergétique qui doit être principalement tournée vers l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. D'autres politiques structurelles, en matière d'aménagement du territoire et d'agriculture, seront indispensables. Le soutien à la recherche et à l'innovation technique est tout aussi nécessaire.

Au-delà de ces différents points, nous souhaitons insister dans cette contribution sur l'importance de politiques visant explicitement à agir, investir et réformer pour démultiplier et généraliser les innovations et les bonnes pratiques qui se développent sur nos territoires. Être à la hauteur du défi climatique suppose d'opérer un véritable changement d'échelle sur l'ampleur et le rythme des actions à mener. Quatre exemples sont donnés ici, parmi les sujets sur lesquels La Fabrique Ecologique a publié des travaux et fait des propositions, dont certaines figurent dans l'ouvrage publié à l'automne 2015 *Pourquoi attendre ? Innover pour le climat*².

Rénovation énergétique des logements : donner envie aux ménages en agissant sur la demande

Le dispositif s'est complété et amélioré ces dernières années, mais à l'évidence ne suffit pas. Pour respecter nos objectifs climatiques, il faudrait passer le nombre de rénovations énergétiques d'environ 250 000 logements aujourd'hui à 1,85 millions de logements par an. L'objectif doit être que les ménages aient envie, dans les travaux qu'ils font dans leur logement, d'en consacrer une part plus grande à la rénovation énergétique.

Enjeu social lié à la précarité le logement, participant pour 16 % aux émissions françaises de gaz à effet de serre³, constitue également un élément majeur du défi climatique. La rénovation du parc français vers un mode de consommation énergétique plus sobre et performant est donc une nécessité, qu'il faut désormais encourager auprès des ménages. Le dispositif en matière de rénovation énergétique demeure pourtant

¹ La société française semble prête à agir. En octobre 2015 une enquête menée par l'institut Harris Interactive pour La Fabrique Ecologique fait apparaître que neuf Français sur dix ne veulent plus attendre pour agir sur le climat.

² Aux éditions Rue de l'Échiquier cet ouvrage est le résultat d'un travail mené par le réseau d'experts de La Fabrique Ecologique, acteurs de la société civile et anciens ministres. Les notes de La Fabrique Ecologique, dont s'inspire cette contribution, sont à retrouver sur notre site : <http://www.lafabriqueecologique.fr/>

³ Chiffres du Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA) ; il s'agit du second émetteur direct de GES, avec 60 milliards de tonnes de CO₂ émises sur les 340 milliards émises par la France en 2012.

insuffisant pour enclencher le passage à l'acte des ménages de façon massive⁴ : complexité, manque d'information et de lisibilité des dispositifs existants, multiplication des guichets de financement, sont autant de freins à la réalisation de travaux. Plus problématique, il y a globalement chez les ménages un manque d'envie de rénovation énergétique⁵. Leur donner envie de réorienter leur budget vers des travaux d'isolation, si possible de conversion, est désormais essentiel ; c'est la seule solution pour rénover massivement et durablement le logement français, plutôt que de multiplier des dispositifs coûteux, qui plus est parfois contradictoires avec nos engagements climatiques⁶.

Pour y parvenir, il est proposé la mise en place d'une labellisation verte des logements, fortement médiatisée⁷. Ce label vert, s'appuyant bien sûr de manière fiable sur une mesure de performance énergétique, créera une émulation et donnera une impulsion à la réalisation de travaux, en renforçant la valeur écologique des biens immobiliers et en faisant prendre conscience aux ménages de la rentabilité réelle, pour l'environnement mais également – et surtout – pour leur budget final, de travaux de rénovation énergétique dans leur logement. Cela permettra enfin de faire émerger une valeur collective autour du climat qui soit perçue comme positive.

Ce dispositif devra par ailleurs s'appuyer sur l'alimentation, à l'occasion de chaque transaction immobilière, d'un fonds travaux exclusivement dédié à l'amélioration des performances énergétiques et financé sur la plus-value enregistrée à l'occasion de la transaction.

S'agissant des passoires thermiques synonymes de situations de pauvreté énergétique, où les enjeux sociaux et de santé publique sont considérables, une obligation d'un calendrier de travaux est souhaitable, accompagnée d'un financement public dédié.

La mobilité durable : pour des dispositifs cohérents d'intermodalité

Au-delà des nécessaires innovations technologiques en termes d'efficacité énergétique des véhicules (encouragement au développement des véhicules propres et des biocarburants), l'incitation et le développement des transports plus économes en énergie (covoiturage, véhicules partagés, vélo, marche à pied sécurisée, transports en commun) est indispensable. Encore faut-il que partout sur le territoire se mette en place des dispositifs cohérents et innovants d'intermodalité, y compris en zone d'habitat peu dense.

A l'origine de 27,6 % des émissions françaises de GES en 2013⁸, l'enjeu des transports dans la lutte contre le changement climatique est majeur, et les marges de manœuvre pour réduire les émissions importantes⁹. Agir sur les freins qui pèsent sur la substitution des véhicules privés polluants et inciter les acheteurs à se tourner vers des véhicules à faibles émissions (dans le prolongement des incitations existantes : étiquette CO₂, bonus-

⁴ Les résultats demeurent insuffisants : 250 000 rénovations lourdes sont effectuées chaque année en France, un chiffre deux fois inférieur à l'objectif des 500 000/an, et bien en-deça du rythme de 1,85 millions/an nécessaire pour atteindre nos objectifs climatiques. La situation progresse en revanche pour le logement social avec un niveau proche de 50 % de l'objectif cible.

⁵ Deux principales raisons : les bénéfices d'une rénovation thermique sur les factures d'énergie ne sont perçus qu'à long terme par les ménages, alors que la dépense initiale peut être lourde, et les bénéfices climatiques collectifs de la rénovation énergétique, s'ils sont réels, ne constituent pas une source de motivation à investir à l'échelle individuelle. Il est donc difficile pour les ménages de prendre conscience de l'accroissement de la valeur patrimoniale du logement et du meilleur confort qui découle de travaux.

⁶ Exemple du chèque énergie récemment mis en place. S'il se conçoit sur un plan social, ce dispositif paraît à rebours de la baisse des subventions aux énergies fossiles qui doit présider l'action climatique. Dans sa note « Quelles priorités dans la lutte contre la précarité énergétique. Pour des solutions durables, cohérentes avec nos engagements climatiques », La Fabrique Ecologique proposait de conditionner l'utilisation de ce chèque, pour les modes de chauffage fortement émetteurs de GES, à des travaux d'isolation énergétique ou de conversion vers un mode de chauffage plus propre.

⁷ Dans une note de La Fabrique Ecologique « Le défi de la rénovation énergétique des logements. Comment amplifier le passage à l'acte ? ».

⁸ Chiffres du gouvernement : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Transports,34304.html>

⁹ Particulièrement pour le transport routier qui nous intéresse ici, représentant à lui seul près de 92 % des émissions. Il est à noter que la quasi-totalité de l'énergie nécessaire à la mobilité des personnes est aujourd'hui fournie par les énergies fossiles conventionnelles.



malus, etc) est aujourd'hui nécessaire, mais ne doit pas nous soustraire à l'obligation de repenser notre usage même des transports. Une réorganisation de la mobilité sur les territoires est en effet indispensable, et les collectivités publiques doivent l'impulser.

Cela passe par une amélioration de l'offre de services de transports et d'infrastructures alternatifs à la route, un premier pas nécessaire pour réduire la dépendance des ménages à la voiture individuelle et favoriser leur report vers des modes de transports collectifs ou moins émetteurs de CO₂, comme le vélo. Cette offre doit s'accompagner par un encouragement des usagers à l'auto-partage¹⁰, en profitant des nouveaux moyens mis à notre disposition par l'outil internet. Nous ne sommes qu'au début des innovations numériques en matière de transports propres en France, les collectivités doivent désormais prendre en charge et encourager, à l'échelle locale, ces dispositifs, et les diffuser sur l'ensemble du territoire – en ville mais également dans les territoires peu denses qui constituent un facteur majeur dans la réduction des émissions – pour faire émerger un nouveau modèle de mobilité, interconnecté et plus durable.

Le nouveau modèle de l'économie collaborative : le mettre au service du climat

La France est l'un des pays pionniers de l'économie du partage et de la consommation collaborative entre particuliers. Au-delà de l'encadrement réglementaire de ces activités, il est essentiel que les pouvoirs publics locaux fassent en sorte que les initiatives se développent dans le sens des économies de ressources.

La réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et de notre exploitation de ressources non renouvelables induit inévitablement à repenser notre modèle économique linéaire, et à développer de nouvelles formes d'économie favorisant à terme des modes de consommation plus sobres.

L'économie collaborative, fondée sur les échanges de biens ou de services entre particuliers, et permise par le développement du numérique, se développe en France au travers de multiples initiatives sur les territoires¹¹. Cette nouvelle économie du partage, outre la création de lien social qu'elle permet, est source d'externalités positives pour le climat permettant, pour un usage et une consommation identiques, de limiter – et même de diminuer – le recours à des ressources non-renouvelables et les émissions de GES.

L'action publique locale doit devenir le moteur de ces initiatives, qui constituent par ailleurs un potentiel économique (créations d'emplois dans le numérique et les éco-activités¹²) et citoyen (implication et réappropriation accrue des territoires par les citoyens, gouvernance partagée et démocratie participative à l'échelle locale). Il est nécessaire de recenser ces initiatives et les acteurs qui les portent sur chaque territoire, et surtout de les promouvoir pour engendrer de nouvelles dynamiques de partage. Une charte « Villes en partage » peut être mise en place, tout comme un label ainsi qu'un comité de régulation composé des différents acteurs du partage et dont la mission sera de veiller au bon respect de cette charte.

Cette implication citoyenne et locale est la meilleure manière d'éviter les dérives que constitue l'absorption de la valeur créée par des multinationales gestionnaires de grandes plateformes internet et peu soucieuses d'améliorer l'impact environnemental.

L'économie et le défi climatique : accentuer l'implication citoyenne

Il faut enfin susciter l'envie du monde économique de s'orienter et d'investir dans l'innovation en matière de solutions non carbonées. Cela passera par des incitations concrètes en faveur des acteurs économiques : tant les entreprises en encourageant l'essor des PME de l'économie verte sur les

¹⁰ Selon une étude d'ATEMA Conseil pour l'ADEME, en 2010 les trois quarts des usages de voitures partagées se sont faits au détriment de la voiture individuelle, l'autre quart correspondant à un report de l'utilisation des transports en commun. Chaque covoitureur aurait économisé en moyenne une tonne de CO₂ par an, avec une baisse du nombre de kilomètres parcourus en voiture d'environ 50 %. Une voiture en auto-partage remplacerait environ huit voitures individuelles.

¹¹ Sur ce sujet voir la note de La Fabrique Ecologique « Villes et territoires en partage : l'économie collaborative au service des territoires ».

¹² Cf. note la note de France Stratégie d'avril 2016.



territoires, que les citoyens en leur permettant de réorienter leur épargne vers des entreprises et projets innovants.

Les PME vertes doivent constituer, avec les collectivités et les citoyens, des acteurs à part entière de la transition énergétique. La France en compte 10 000 sur son territoire, mais leur développement peine à croître suffisamment pour dynamiser les filières vertes¹³. Il faut donc débloquer la croissance des éco-PME en leur ouvrant concrètement l'accès aux marchés publics. Les collectivités y trouveront l'occasion de soutenir des entreprises locales et des créations d'emplois dans les éco-activités sur leur territoire. Un appui aux achats publics innovants¹⁴ est indispensable pour accompagner les acheteurs publics, les déchargeant ainsi du risque juridique. Elle peut être couplée, pour pallier le risque financier, à une garantie d'un organisme public¹⁵.

Au-delà du nécessaire développement de mécanismes de financement participatif, l'épargne est également un outil puissant pour financer la transition, et citoyen, permettant de faire émerger une adhésion collective autour du climat en montrant aux investisseurs privés l'intérêt économique à investir dans ce secteur. La puissance publique doit donc jouer un rôle de levier afin de rendre plus attractifs ces investissements¹⁶. Le développement du label « transition énergétique », destiné à encourager les citoyens à détenir des produits verts et à investir plus massivement dans la transition énergétique, a été décidé en 2015¹⁷. L'instauration d'une fiscalité favorable à l'épargne verte des particuliers constitue un moyen de rendre plus incitatif encore ce dispositif.

*

Tous ces domaines font l'objet d'innovations multiples sur les territoires, venant d'acteurs divers – tant des entreprises, des collectivités publiques que des citoyens – afin de s'adapter au défi climatique. L'innovation n'est pas seulement technique, elle est aussi sociale et sociétale, en particulier à l'échelle des territoires. Les quelques exemples cités dans cette contribution montrent l'importance de solutions concrètes, parfois très simples, et de certains leviers à mettre en œuvre, y compris au niveau français, afin de lutter durablement mais sans attendre contre le changement climatique.

L'enjeu majeur pour une action politique française ambitieuse dans la décennie 2017-2027 sera désormais de démultiplier et de généraliser ces bonnes pratiques. Sur la base d'outils nouveaux, la puissance publique a un rôle majeur à jouer pour généraliser ces innovations sur l'ensemble du territoire national. Leur important potentiel économique, social, et bien sûr environnemental, doit conduire à l'émergence d'un nouveau mode de développement.

¹³ Insécurité juridique et réglementaire, manque de capitaux dû à la frilosité des investisseurs, dispositifs publics de soutien aux éco-entreprises peu lisibles, domination des acteurs « historiques », sont autant de freins au développement de ces éco-PME et à leur passage vers des éco-entreprises de taille intermédiaire (ETI).

¹⁴ Inspirée de la Mission d'appui aux partenariats publics-privés (Mappp) mise en place en 2005 avec une triple fonction de promotion, de conseil et d'évaluation.

¹⁵ Ces propositions sont issues de la note « Développer les PME vertes. Les éco-entreprises de taille intermédiaire, outils manquants de la transition écologique ».

¹⁶ On estime les besoins en investissements pour mettre en œuvre la transition énergétique de l'ordre de 60 à 70 milliards d'euros par an, soit environ 3 % du PIB national. L'insuffisance des financements est souvent considérée comme une des raisons majeures du rythme trop lent de sa mise en œuvre. Paradoxalement l'épargne et les liquidités n'ont jamais été aussi abondantes, signe que le problème n'est pas tant l'insuffisance des moyens financiers que le manque d'outils permettant une réorientation de l'épargne en faveur de la transition énergétique.

¹⁷ Et constituait la principale proposition d'une note de La Fabrique Ecologique « L'épargne au service de la transition énergétique - La finance verte, un levier puissant et citoyen ».

